

Reconnaitre le patrimoine bâti

La loi Climat et résilience focalise sur l'existant. Comment reconnaître l'intérêt patrimonial d'un bien ?

L'intégration du patrimoine à la reconversion des villes permet d'enrichir un projet de territoire.

Espace protégé, architecture contemporaine remarquable, monument historique, bâtiment repéré, site patrimonial, document d'urbanisme avec identification des patrimoines...

Objectif

Identifier la valeur patrimoniale d'un bâtiment, d'un lieu, d'un ensemble.

Experts

Architecte diplômé par le gouvernement et titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) de l'Ecole de Chaillot, Architecte des bâtiments de France.

Formatrice- formateur

Architecte-conseil du CAUE d'Alsace

Animateurs

Des architectes conseil du CAUE d'Alsace seront mobilisés pour animer la formation.



Contenu de la formation

Analyser un bien : L'objectif est d'apprendre à regarder. Observer le bien, son contexte, son état sanitaire. Compléter avec les ressources documentaires existantes. Les différentes étapes d'analyse.

Faire des choix : Laisser en état, entretenir, agrandir, reconvertir, rénover, restaurer, restituer, déplacer, démolir... Les compétences à solliciter. Les outils d'identification et de préservation du patrimoine.

Cas concrets : Visite in situ pour analyser un bien et émettre des propositions. Les aides techniques et financières possibles en Alsace.

Modalités pédagogiques

Méthode

Le parcours pédagogique proposé en vue de parvenir à l'acquisition de compétences professionnelles est basé sur l'observation, l'analyse, la justification scientifique du bien et sa reconnaissance in situ.

La formation permettra de développer les compétences de chaque stagiaire par un diaporama, des études de cas, une visite sur site. L'apprentissage se fera par questions- réponses et sujets en groupe. Les modalités d'animation feront intervenir des experts et des professionnels par demi-journée.

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposés aux stagiaires.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Les références, l'étude d'un cas concret et une bibliographie seront remis à chaque candidat.

Public visé

Elus locaux, fonctionnaires territoriaux, responsables de service, techniciens, professionnels de l'aménagements, professionnels exerçant une activité liée au cadre de vie, à la restauration, à l'immobilier.



Infos Pratiques

Lieu de formation : Strasbourg - Colmar
Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits

Durée : 3 journées de 7h00

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CAUE d'Alsace.
L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation

Prix de la formation : 600 €

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 12 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaire à l'apprentissage.
6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

Pré-requis : aucun

Date : hiver 2023

67+68
Alsace
caue
conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

